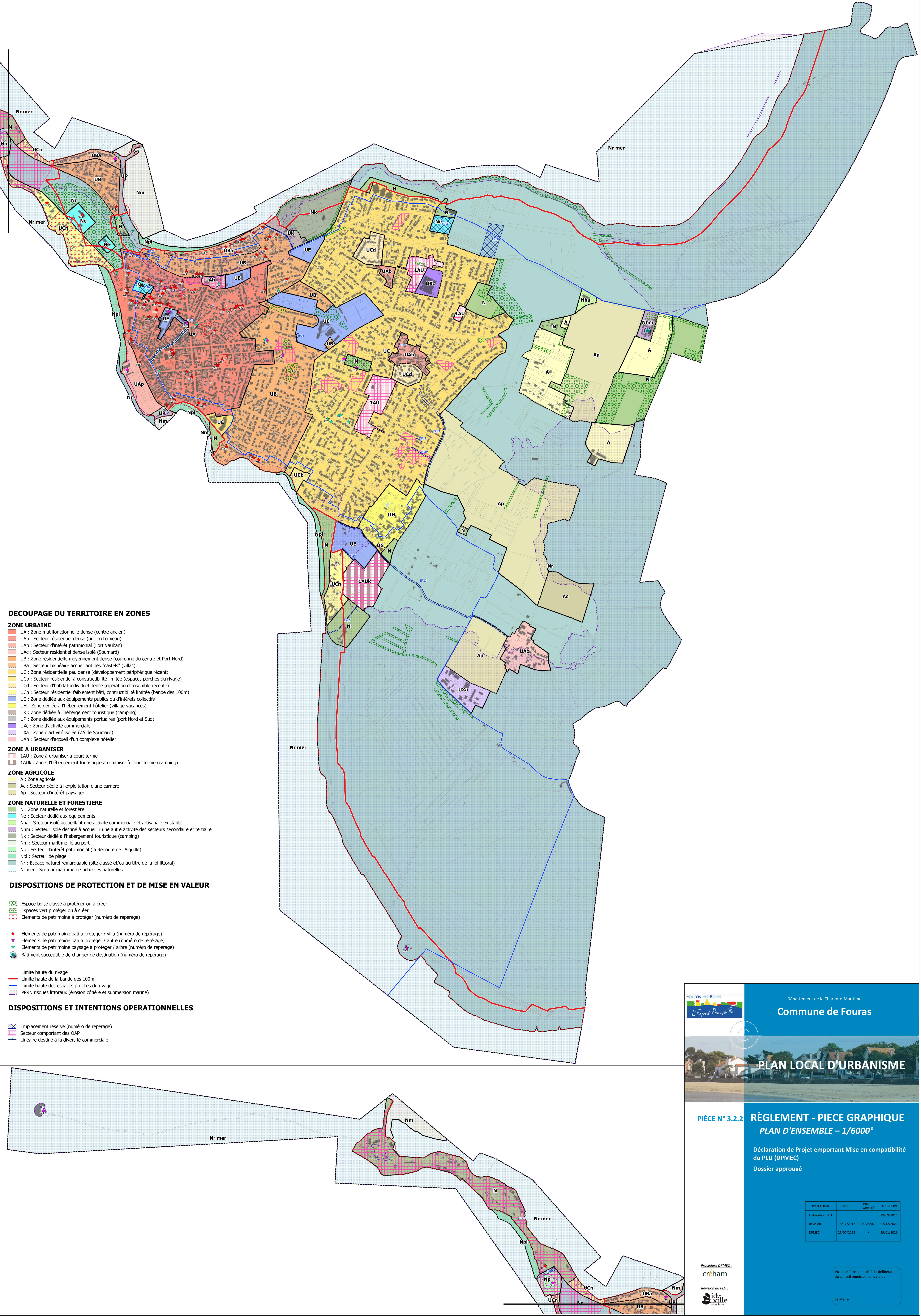




DECOUPAGE DU TERRITOIRE EN ZONES

ZONE URBAINE

- UA : Zone multifonctionnelle dense (centre ancien)
- UAb : Secteur résidentiel dense (ancien hameau)
- UAp : Secteur d'intérêt patrimonial (Fort Vauban)
- UAc : Secteur résidentiel dense isolé (Soumard)
- UB : Zone résidentielle moyennement dense (couronne du centre et Port Nord)
- UBa : Secteur balnéaire accueillant des "castels" (villas)
- UC : Zone résidentielle peu dense (développement périphérique récent)
- UCb : Secteur résidentiel à constructibilité limitée (espaces porches du rivage)
- UCd : Secteur d'habitat individuel dense (opération d'ensemble récente)
- UCn : Secteur résidentiel faiblement bâti, constructibilité limitée (bande des 100m)
- UE : Zone dédiée aux équipements publics ou d'intérêts collectifs
- UH : Zone dédiée à l'hébergement hôtelier (village vacances)
- UK : Zone dédiée à l'hébergement touristique (camping)
- UP : Zone dédiée aux équipements portuaires (port Nord et Sud)
- UXc : Zone d'activité commerciale
- UXa : Zone d'activité isolée (ZA de Soumard)
- UAh : Secteur d'accueil d'un complexe hôtelier

ZONE A URBANISER

- 1AU : Zone à urbaniser à court terme
- 1AUK : Zone d'hébergement touristique à urbaniser à court terme (camping)

ZONE AGRICOLE

- A : Zone agricole
- Ac : Secteur dédié à l'exploitation d'une carrière
- Ap : Secteur d'intérêt paysager

ZONE NATURELLE ET FORESTIERE

- N : Zone naturelle et forestière
- Ne : Secteur dédié aux équipements
- Nha : Secteur isolé accueillant une activité commerciale et artisanale existante
- Nhm : Secteur isolé destiné à accueillir une autre activité des secteurs secondaire et tertiaire
- Nk : Secteur dédié à l'hébergement touristique (camping)
- Nm : Secteur maritime lié au port
- Np : Secteur d'intérêt patrimonial (la Redoute de l'Aiguille)
- Npl : Secteur de plage
- Nr : Espace naturel remarquable (site classé et/ou au titre de la loi littoral)
- Nr mer : Secteur maritime de richesses naturelles

DISPOSITIONS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR

- Espace boisé classé à protéger ou à créer
- Espaces vert protéger ou à créer
- Elements de patrimoine à protéger (numéro de repérage)

- Elements de patrimoine bâti a protéger / villa (numéro de repérage)
- Elements de patrimoine bâti a protéger / autre (numéro de repérage)
- Elements de patrimoine paysage a protéger / arbre (numéro de repérage)
- Bâtiment susceptible de changer de destination (numéro de repérage)

- Limite haute du rivage
- Limite haute de la bande des 100m
- Limite haute des espaces proches du rivage
- PPRN risques littoraux (érosion côtière et submersion marine)

DISPOSITIONS ET INTENTIONS OPERATIONNELLES

- Emplacement réservé (numéro de repérage)
- Secteur comportant des OAP
- Linéaire destiné à la diversité commerciale



Fouras-les-Bains

L'Esprit Presqu'île

Département de la Charente-Maritime

Commune de Fouras



PLAN LOCAL D'URBANISME

PIÈCE N° 3.2.2

RÈGLEMENT - PIECE GRAPHIQUE

PLAN D'ENSEMBLE – 1/6000°

Déclaration de Projet emportant Mise en compatibilité du PLU (DPMEC)

Dossier approuvé

PROCEDURE	PRESCRIT	PROJET ARRETE	APPROUVE
Elaboration PLU			29/09/2011
Revision	18/12/2012	17/12/2020	02/12/2021
DPMEC	26/07/2025	/	29/01/2026

Procédure DPMEC : 

Révision du PLU : 

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du :

Le Maire